Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté n° « UFR Sciences 20231211-1 »

Arrêté UFR Sciences
Diplôme d'Etablissement - Posturologie Clinique 2023-2024

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etablissement « **Posturologie Clinique** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

Diplôme Interuniversitaire de Posturologie clinique
Semestre 1
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Liliane BOREL (Dr) Suppléant(e) : Dominic PERENNOU (Pr) Liste des membres : David GASQ (Dr), Arnaud DELVAL (Pr), Etienne ALLARD (Dr) **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :
Semestre 2 et année
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Liliane BOREL (Dr) Suppléant(e) : Dominic PERENNOU (Pr) Liste des membres : David GASQ (Dr) / Arnaud DELVAL (Pr) **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 décembre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Laurence MOURET
Université d'Aix Marseille · AMU ·